



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2021.40

**DECISION N° N 2021-40 DU 17 DECEMBRE 2021 PORTANT NOMINATION
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Monsieur Frédéric MARQUIS est nommé Secrétaire général de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Bourgogne Franche-Comté à compter du 3 janvier 2022.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 17 décembre 2021,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang

